

Le 28 mai 2020

*Secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile*

## **Création d'une offre de formation spécifique pour accompagner les professionnels en période de crise sanitaire**

Face à cette crise sanitaire sans précédent, les professionnels de l'emploi à domicile ont exprimé un fort besoin de se former aux gestes et comportements à adopter pour continuer à travailler en toute sécurité, dans le respect des mesures d'hygiènes prises par le gouvernement.

### **Une formation adaptée aux différents métiers du secteur**

Axée sur les gestes et les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité à adopter, cette formation prend en compte les singularités rencontrées par les salariés du secteur – activité auprès de plusieurs employeurs, déplacements fréquents, accompagnement de personnes fragiles... Elle propose par ailleurs un contenu pédagogique adapté aux métiers d'assistant de vie, d'assistant maternel, de garde d'enfants et d'employé familial en s'appuyant notamment sur des exercices de mise en situation professionnelle.

La formation s'articule autour de 4 thématiques :

- Le contexte situationnel de la crise ;
- La préparation de son intervention au domicile du particulier employeur et les gestes barrières à automatiser ;
- Les comportements appropriés contextualisés au métier ;
- La communication avec le particulier employeur et/ou la famille de celui-ci.

### **Un module 100% à distance permettant une totale autonomie pour le salarié**

Pour donner la possibilité à tous les salariés du secteur de se former depuis leur domicile, la formation, d'une durée d'une heure, est accessible sur une plateforme de formation en ligne <https://www.iperia.eu/gestes-postures-a-adopter-reprise-toute-serenite/>

Une formation plus avancée de 3 heures, pouvant alterner formation à distance et téléformation, est également mise en place avec l'appui du réseau des organismes de formation partenaires présent sur l'ensemble du territoire.

Un numéro vert 0 800 820 920 permet d'accompagner de façon personnalisée les particuliers employeurs et leurs salariés pour identifier le parcours correspondant le mieux à leur situation et leur métier.

## La valeur ajoutée des emplois de la famille

Ces formations sont mobilisables dans le cadre du plan de développement des compétences, en dehors du quota annuel de 58 heures dont chaque salarié dispose sans condition d'ancienneté ni de temps de travail hebdomadaire minimum. Elles donnent droit au maintien de la rémunération si la formation est suivie pendant le temps de travail ou au versement d'une allocation de formation en dehors du temps de travail conformément aux accords paritaires de formation.

### À PROPOS D'IPERIA :

*Depuis plus de 25 ans, IPERIA s'appuie sur une solide réputation et sur son expertise pour accompagner les enjeux de professionnalisation du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Sa mission : permettre à l'ensemble des salariés et futurs salariés du secteur de faire reconnaître et de développer leurs compétences nécessaires pour exercer les métiers d'assistant maternel, garde d'enfants, employé familial et assistant de vie. Un engagement porté en lien avec les représentants des Branches professionnelles du particulier employeur et avec l'appui des 230 organismes de formation labellisés. [www.iperia.eu](http://www.iperia.eu)*

Contact presse IPERIA  
Julia Badets  
06 86 75 56 12  
[julia@juliarp.com](mailto:julia@juliarp.com)